

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté complémentaire du  
portant nomination d'une examinatrice spécialisée adjointe  
au jury du concours de recrutement de magistrats  
du second grade de la hiérarchie judiciaire  
prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée  
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

**(SESSION 2024)**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32, 32-6 et 37 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 19 décembre 2022 portant ouverture au titre de l'année 2023 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2023 portant nomination des président et membres du jury du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 28 février 2024 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature (session 2024) ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée en qualité d'examinatrice spécialisée adjointe au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature :

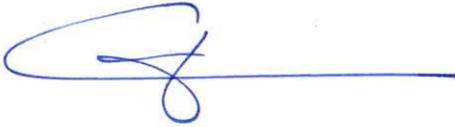
Mme LAMARQUE Bénédicte, conseillère à la cour d'appel de Bordeaux.

## Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait à Paris, le **08 MARS 2024**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, le directeur des services judiciaires,  
M. Paul HUBER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line extending to the right.